

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
☎ 02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BÉZARD.

Mme Mauricette DIRR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Mme Malika TOUBLANC a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Adeline BRIVE

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET, M. Thierry LÉBOUCHER, M. Cédric BOUGON

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLÉGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 4 juillet 2022

Objet de la Délibération
n°20220711-098

Nombre de Membres		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- RESULTAT DE LA CONSULTATION CONTRATS ASSURANCES 2023-2026

Le Cabinet Consultassur de Vannes a accompagné la commune (pour un montant de 1 750 € HT) dans la procédure de consultation des contrats d'assurances pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. le Maire donne le résultat de la consultation relative aux contrats Assurances de la commune pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 :

Lot 1 – Dommages aux biens : SMACL : 6 357.65 €

Lot 2 – Responsabilité civile : SMACL : 6 079.42 €

Lot 3 – Automobiles : GROUPAMA : 3 042.00 €

Lot 4 – Protection juridique : SMACL : 691.87 €

16 170.94 € HT par an

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer les pièces liées à ce marché pour les contrats d'assurances 2023-2026 présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

